

Envoi par courrier et par télécopieur : 450-966-1440

MRC Les Moulins

6212-06-003

Québec, le 18 novembre 2009

Monsieur Samuel Roger, directeur des opérations
175, Chemin de la Cabane-Ronde
Mascouche (QC) J7K 3C1

**Objet : Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement
de sols contaminés à Mascouche**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 9 et 10 novembre derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, apprécierait recevoir de votre part des réponses aux questions suivantes :

Eaux souterraines

- En ce qui est du programme de suivi environnemental des eaux souterraines, l'étude d'impact indique que l'échantillonnage s'effectuerait dans les piézomètres PZ-3, PZ-5, PZ-7 et PZ-8 (document déposé PR5.3.1, p. 12) dont la localisation apparaît sur le plan ECO-G000-04-00 de l'annexe 2.8 (PR3.4.1). Pourriez-vous préciser à la commission à quel niveau stratigraphique proviendrait l'eau souterraine échantillonnée (roc fracturé ou roc) ? Pourriez-vous expliquer à la commission la démarche d'Écolosol à la base du choix d'un réseau de puits d'observation à quatre piézomètres, de l'emplacement de ces piézomètres et du niveau stratigraphique échantillonné ?
- Dans les rapports environnementaux annuels d'Écolosol pour l'année 2007 (PR3.3.5) et 2008 (PR8.2), les résultats d'analyse d'eau souterraine (printemps, été et automne) sont comparées au bruit de fond. Les concentrations de chlorures (2380 à 6700 mg/L) et le bruit de fond (3 440 mg/L) mesurés dans le piézomètre PZ-3 sont significativement plus élevés que les valeurs mesurées (235 à 510 mg/L) et le bruit de fond (236 à 890 mg/L) obtenues dans les autres piézomètres (PZ-7, PZ-8 et PZ-5). Pourriez-vous expliquer à la commission la cause probable des teneurs en chlorures anormalement élevées (mesures et bruit de fond) dans le piézomètre PZ-3 ?

.../2

Questions d'un participant

La commission aimerait également recevoir des réponses aux questions suivantes transmises par un participant à l'audience :

- Lors de la 3^e séance publique, le représentant d'Écolosol a mentionné que les opérations de tamisage sont rares (document déposé DT3, p. 56). Étant donné que le tamisage peut être une source de bruit, de poussière et d'émission de contaminants volatils présents dans les sols, que le promoteur recevrait des arrivages de sols contaminés différents des sols actuellement reçus et que la rareté actuelle des opérations de tamisage ne peut laisser présager de ce qu'elles seront si le projet du promoteur est autorisé, il serait pertinent de connaître la nature de ces sols qui seraient tamisés et les impacts environnementaux de ce tamisage. Veuillez donc décrire les installations de tamisage des sols, les mesures de bruit effectuées conformément aux exigences habituelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les dispositifs de captage des poussières.
- Lors de la 2^e séance publique, le représentant d'Écolosol a indiqué que les sols C+ seraient déposés dans une section distincte de la cellule et non pas mélangés aux sols C- déjà déposés (document déposé DT2, p. 82). Or, les plans et devis apparaissant à l'étude d'impact ne font pas cette distinction. Veuillez indiquer de quelle manière s'effectuerait la séparation des sols C+ et C- et comment vous vous assureriez que les uns n'augmenteraient pas la contamination des autres par transfert latéral une fois enfouis.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 25 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission